

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **14 septembre 2023** à 18h30, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5

298-09-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 14 septembre 2023 soit ouverte à 18h30.

299-09-2023 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1

Madame Julie Tessier, conseillère n° 2

Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3

Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5

Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 18h30, le 14 septembre 2023, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. *DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 6 355 722 SITUÉ AU 29, RUE MICHAUD*
5. *ACHAT D'ENSEIGNES D'ACCUEIL POUR LA MISE À L'EAU – GESTION DU LAC MASKINONGÉ*
6. *PRODUCTION D'UNE STATION DE LAVAGE – GESTION DU LAC MASKINONGÉ*
7. *ACHAT D'UNE ENSEIGNE AVEC UN TOIT EN TRIANGE – GESTION DU LAC MASKINONGÉ*
8. *PLAN D'IMPLANTATION DU PROJET DE STATION DE LAVAGE ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – GESTION DU LAC MASKINONGÉ*
9. *ACHAT DE QUAIS POUR LA MISE À L'EAU – GESTION DU LAC MASKINONGÉ*
10. *ACHAT DE MOBILIERS URBAINS – GESTION DU LAC MASKINONGÉ*
11. *CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 01-0121 – GESTION DU LAC MASKINONGÉ*
12. *AUTORISATION AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – INTÉGRATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE PÉRIODE DE QUESTIONS*
13. *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Donné à Saint-Gabriel, ce 12 septembre 2023, par monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier.

300-09-2023 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 14 septembre 2023 soit et est adopté tel que présenté.

301-09-2023 4. DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 6 355 722 SITUÉ AU 29, RUE MICHAUD

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'inspecteur en urbanisme aux membres du conseil, pour la demande de dérogation mineure pour le lot 6 355 722 situé au 29, rue Michaud;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé les présentes demandes, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette dérogation mineure a été publié le 23 août 2023;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la demande de dérogation mineure du lot 6 355 722 situé au 29, rue Michaud, soit la construction d'un bâtiment accessoire de type

garage détaché d'une hauteur de 6.75 mètres malgré que l'article 86 du règlement de zonage numéro CV. 195 de la Ville de Saint-Gabriel autorise une hauteur maximale de 5 mètres.

302-09-2023 5. ACHAT D'ENSEIGNES D'ACCUEIL POUR LA MISE À L'EAU – GESTION DU LAC MASKINONGÉ

ATTENDU QUE la nouvelle enseigne d'accueil conservera l'emplacement actuel, celle-ci sera située à l'extérieur de l'emprise du ministère des Transports;

ATTENDU QUE l'enseigne sera payée en part égale avec la gestion du lac Maskinongé et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la production d'une enseigne d'accueil au débarcadère de la gestion du lac Maskinongé au coût de **9 625 \$** plus les taxes applicables et les frais de montage, auprès Lettrage Lanaudière GC. Le coût sera assumé dans le cadre du programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

303-09-2023 6. PRODUCTION D'UNE STATION DE LAVAGE – GESTION DU LAC MASKINONGÉ

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise d'entériner la production d'une station de lavage au débarcadère de la gestion du lac Maskinongé au coût de **2 725 \$** plus les taxes applicables et les frais de montage, auprès Lettrage Lanaudière GC. Le coût sera assumé dans le cadre du programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

304-09-2023 7. ACHAT D'UNE ENSEIGNE AVEC UN TOIT EN TRIANGLE – GESTION DU LAC MASKINONGÉ

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte d'entériner la production d'une enseigne avec un toit en triangle afin de sensibiliser les utilisateurs du débarcadère de la gestion du lac Maskinongé au coût de **8 245 \$** plus les taxes applicables et les frais de montage, auprès Lettrage Lanaudière GC, tel que déposé auprès des membres du conseil municipal dans le cadre du programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

305-09-2023 **8. PLAN D'IMPLANTATION DU PROJET DE STATION DE LAVAGE ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – GESTION DU LAC MASKINONGÉ**

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise le plan d'implantation du projet de la station de lavage et aménagement paysager. Le coût sera assumé dans le cadre du programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

306-09-2023 **9. ACHAT DE QUAIS POUR LA MISE À L'EAU – GESTION DU LAC MASKINONGÉ**

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'offre de service de Quai Lafantaisie au montant de **7 637 \$** plus taxes. Le coût sera assumé dans le cadre du programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

307-09-2023 **10. ACHAT DE MOBILIERS URBAINS – GESTION DU LAC MASKINONGÉ**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'achat de mobiliers urbains pour l'espace vert situé sur le site de la mise à l'eau auprès de l'entreprise Tessier Récréo-Parc au montant de **16 700 \$** plus taxes. Le coût sera assumé dans le cadre du programme du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

RETIRÉ **11. CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 01-0121 – GESTION DU LAC MASKINONGÉ**

RETIRÉ **12. AUTORISATION AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – INTÉGRATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE**

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

308-09-2023 **14. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire de ce 14 septembre 2023 soit levée à 18h42.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 15^e jour de septembre 2023.

Gaétan Gravel
Maire